

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

N°3

17 mars 2014

L'an deux mille quatorze, le dix sept mars le conseil municipal de la commune de VEYSSILIEU, légalement convoqué le 08 mars 2014, s'est réuni en session ordinaire, à 18 heures 30, à la Mairie de VEYSSILIEU, sous la présidence de Monsieur Adolphe MOLINA, Maire.

PRESENTS :

Adolphe MOLINA, Joël MAZZARO, Lydie GRAMOND-GAY, Paul COLOMB, Yves POTIER, Corinne PELEGRY, Marc BERNARD, Max VELIEN, Michel BRASME.

ABSENTS EXCUSES : Marie-Claire BIANCO, Anne ADAMOWICZ (donne pouvoir à Lydie GRAMOND-GAY).

SECRETAIRE : Lydie GRAMOND-GAY.

Compte-rendu de la dernière séance : Adopté à l'unanimité.

1- Délibération concernant le projet d'enfouissement des réseaux BT et FT chemin de Bramafant ; note de présentation du Syndicat des Energies du Département de l'Isère (SEDI).

Monsieur le Maire rappelle qu'une délibération avait été prise le 06 novembre 2013 : « Monsieur le Maire informe les Conseillers qu'il a demandé au SÉDI une étude de faisabilité pour la dissimulation par enfouissement d'une ligne électrique qui traverse en aérien le terrain derrière l'école et en même temps l'enfouissement de la ligne France Telecom.

Il donne lecture de la note de présentation. Il précise qu'il s'agit d'un avant-projet et d'un plan de financement prévisionnel. Pour les travaux sur les réseaux de distribution d'électricité il n'y a pas de participation ni de la commune ni du SÉDI. Pour les travaux sur le réseau France Telecom il est prévu une participation de la commune de 8 457€ et du SÉDI de 436€.

Afin de permettre au SÉDI de lancer la réalisation des études d'exécution par le maître d'œuvre, Monsieur le Maire propose de prendre acte de l'avant-projet et du plan de financement initiaux, étant précisé qu'après études et avant tout démarrage de travaux, ils seront à nouveau présentés ; et de prendre acte de l'appel de contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage du SÉDI.

Dans un premier temps il faut donner un avis favorable pour que le SÉDI envoie une proposition officielle de cet avant-projet, une délibération sera prise après réception de cette proposition officielle. ».

Monsieur le Maire propose donc de prendre cette délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

2014/03/01 : Vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

ACCEPTE à l'unanimité cette proposition.

DONNE tous pouvoirs au Maire pour traiter ce dossier.

2- Présentation de la convention pour l'ACCA, et demande du Comité des Fêtes pour utiliser le terrain conjointement avec l'ACCA.

Joël MAZZARO présente la convention telle qu'elle a été vue avec Monsieur René QUANTIN, Président de l'ACCA.

Il informe les Conseillers de la demande de Monsieur Alain HERNANDEZ, Président du Comité des Fêtes de Veyssilieu, pour l'installation à titre provisoire d'un abri de jardin sur le terrain mis à la disposition de l'ACCA, pour entreposer le matériel du Comité des fêtes (réfrigérateur, congélateur et ustensile à paëlla). Le Président de l'ACCA est d'accord.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

2014/03/02 : Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 2

ACCEPTE cette convention et l'installation d'un abri de jardin pour le Comité des Fêtes.

DONNE tous pouvoirs au Maire pour traiter ce dossier.

3- Projet de construction de l'école.

Monsieur le Maire propose aux Conseillers, pour le projet de l'école, d'étudier la possibilité d'une école en bâtiments modulaires. Cela permettrait une réalisation beaucoup moins onéreuse.

Il rappelle que la demande de subvention auprès du Conseil Général de l'Isère doit être faite avant fin mai avec un dossier complet.

Les Conseillers donnent leur accord pour étudier le projet avec des bâtiments modulaires.

4- Demande de Madame CHARNAY, Directrice de l'école, pour louer le logement au-dessus de l'école : délibération pour fixer le montant du loyer.

Monsieur le Maire présente la demande de Madame CHARNAY. Elle souhaite louer le logement au-dessus de l'école avec sa famille pendant quelques mois à partir de juillet. Le chauffage est compris dans le montant du loyer puisqu'il fonctionne avec celui de l'école.

Les compteurs eau et électricité seront à son nom.

Monsieur le Maire propose de fixer le montant du loyer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

2014/03/03 : Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

ACCEPTE de louer le logement à Madame CHARNAY à partir du mois de juillet 2014.

DECIDE de fixer le montant du loyer à 550€.

DONNE tous pouvoirs au Maire pour traiter ce dossier.

5- Délibération pour fixer le montant de la subvention pour les enfants de Veyssilieu scolarisés à Veyssilieu ou dans d'autres communes.

Monsieur le Maire rappelle que pour l'année 2012-2013 le Conseil avait décidé de donner 46€ par enfant. Il propose de maintenir ce montant pour l'année scolaire 2013-2014.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

2014/03/04 : Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

ACCEPTE à l'unanimité de donner 46€ par enfant.

DONNE tous pouvoirs au Maire pour traiter ce dossier.

6- Informations et questions diverses.

- a. **Demande de Brian PROZELLER.** Monsieur le Maire présente la demande de Brian PROZELLER pour effectuer de petits travaux pendant les mois d'été. Etant donné que la Commune n'a pas d'adulte qui puisse l'accompagner les Conseillers estiment qu'il n'ait pas possible de donner suite à cette demande.
- b. **Etat de notification des bases prévisionnelles.** Monsieur le Maire présente, en vue de la préparation du budget primitif qui doit être voté avant la fin du mois d'avril, cet état qui informe la Commune des recettes prévues en 2014 pour les taxes directes locales si les taux ne sont pas modifiés. Pour financer les rythmes scolaires il faudrait prévoir une augmentation de 14% ! Ce qui n'est pas envisageable, néanmoins une hausse raisonnable, environ 2%, paraît inévitable pour équilibrer le budget, ce point sera étudié à un prochain conseil.

La séance est levée à 19h25.